



CAMP A BOUZEY 6-11 ANS (date limite d'inscription le 19 Juillet 2019)

A transmettre au Directeur:
Mr PLANQUE Remy
Mairie de ARCHES
2 Rue de la mairie
88380 ARCHES

Mr et/ou Mme: Prénom de l'enfant:.....

Adresse:

Code postal et ville:

Tél. Domicile:

Portable:

Tél. Travail:

Adresse mail:.....

N° Allocataire CAF:

Quotient familial CAF: < 810 € > 810 €

Départ du centre à 09h30 Retour au centre à 11h30		Séjour 1			Séjour 2		
		L	M	M	M	J	V
		29	30	31	31	1	2
Quotient < 810 €	Séjour complet 94 €						
Quotient > 810 €	Séjour complet 100 €						

Total dû pour le séjour:€

Je bénéficie d'une aide de:

Mon comité d'entreprise (nom du CE) d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Eloyes) 7,80€/jour d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Arches) 8,00€/jour d'un montant de€

NB: La participation de la commune de Arches est limitée à 30 jours par an et par enfant

Ma commune (nom de la commune Pouxoux) 7,50€/jour d'un montant de€

Ma commune (nom de la commune Archettes) 5,00€/jour d'un montant de€ (a régler puis remboursement aux familles)

NB: Les participations des communes sont limitées à 20 jours par an et par enfant

Ma commune (nom de la commune Jarménil) 5,00€/jour d'un montant de€ (a régler puis remboursement aux familles)

NB: La participation de la commune de Jarménil est limitée à 15 jours par an et par enfant

La CAF des Vosges bons loisirs 1€ d'un montant de€

joins le règlement (restant à ma charge) de€

Paiement par chèque (ordre ARCHETTES LOISIRS) espèces chèques vacances